



INACCEPTABLE

La métallurgie dérape à l' Afpi-Bretagne

Précarité.

Depuis des années, en dehors de toute légalité, hors la loi, l'organisme de formation de la métallurgie, fait travailler avec des contrats de vacation successifs des dizaines de salariés. Le nombre de contrats de travail de certains salariés se chiffre par centaines. Nous avons dénoncé cette pratique à de multiples reprises comme nous avons aussi demandé la titularisation des salariés vacataires.

Encore plus de précarité

Aujourd'hui, l' Afpi Bretagne va encore plus loin. Elle met en pratique avant l'heure le licenciement sans raison, sans indemnité, le licenciement au bon vouloir, à la tête qui ne revient pas. Elle expérimente le CPE avant le CPE.

Aujourd'hui un collègue qui travaille avec nous depuis l'année 2000, se trouve privé de 50% de son emploi. Ses journées de travail en formation continue sur le poste d'hydraulique pneumatique et dessin ne lui sont plus confiées alors que l'activité dans ces domaines loin de diminuer, augmente.

Qui est responsable ?

Rappelons que l' Afpi Bretagne est entièrement dirigée par les entreprises de l'industrie métallurgique, adhérente de l'UIMM. La présidence du conseil d'administration est assurée par ALCATEL. Les entreprises PEUGEOT - CITROËN, LEGRIS, SAGEM ... siègent au conseil d'administration de l' Afpi Bretagne.

Nous tenons pour responsable ce conseil d'administration et les entreprises qui le composent de la gestion sociale de l' Afpi Bretagne et de ce licenciement déguisé.

Pour des formations de qualité avec des formateurs considérés.

Des formations de qualité ne peuvent être réalisées que par des formateurs assurés d'un lendemain.

A l'approche des portes ouvertes du 18 mars, nous attendons que l'Afpi Bretagne donne des gages de qualité aux futurs apprentis, stagiaires, aux prescripteurs comme la région Bretagne qui souhaite établir une charte de qualité avec les organismes de formation. On peut souhaiter que cette charte fasse référence aux conditions d'emploi des formateurs, formateurs qui ne peuvent être réduits à un simple rôle de fournisseur en situation précaire.

Nous demandons.

Nous demandons la réintégration immédiate de notre collègue dans son poste.

Nous demandons la compensation en salaire des journées qu'il aurait dû réaliser depuis le début de l'année.

Nous demandons à ce que la direction réponde très rapidement et positivement à ces demandes précises.

Nous agissons

Une demande du syndicat SUD Industrie 35 a été adressée à l'inspection du travail pour faire constater le non respect de la réglementation du travail. Nous ne pouvons admettre et vous ne pouvez admettre que les pratiques de l'employeur soient illégales. Le droit du travail protège les salariés, nous devons exiger son application, toute son application.

Réunion demain mardi à 12h30 pour marquer votre solidarité et parler des actions à entreprendre.

RDV dans le hall

**Samedi 18 mars, nouvelle journée d'action contre la précarité, contre le CPE.
Nous vous appelons tous et toutes à venir manifester pour la sécurité de l'emploi samedi prochain**